

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 20.03.2017

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit Polysol GE**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie PW** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Secteur d'utilisation**  
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Nettoyage à sec  
Pré-brossant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**  
SEITZ GmbH  
Gutenbergstrasse 1 - 3  
65830 Kriftel / Germany  
Tel. + 49(0) 6192-9948-0  
Fax + 49(0) 6192-9948-99  
order@seitz24.com  
www.seitz24.com
- **Service chargé des renseignements :** sds@seitz24.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Centre anti-Poisons de Strasbourg +33-(0)388373737  
(Member of EPECS)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1

H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Aquatic Chronic 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 20.03.2017

### Nom du produit Polysol GE

(suite de la page 1)

#### · Pictogrammes de danger



GHS05 GHS08

#### · Mention d'avertissement Danger

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

docusate sodique

Distillats légers (pétrole), hydrotraités

2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol

poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-, mono-C12-14-alkylethers, phosphates

#### · Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

#### · 2.3 Autres dangers

#### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT**: Non applicable.· **vPvB**: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

#### · Composants contribuant aux dangers:

CAS: 64742-47-8 EINECS: 265-149-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304	< 20%
CAS: 577-11-7 EINECS: 209-406-4 Reg.nr.: 01-2119491296-29-xxxx	docusate sodique Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	< 10%
CAS: 68511-37-5	poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-, mono-C12-14-alkylethers, phosphates Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400	< 2,5%
CAS: 68439-50-9 NLP: 500-213-3 Reg.nr.: 01-2119487984-16-xxxx	alcohols, C12-14, ethoxylated Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 3, H412	< 2,5%

(suite page 3)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 20.03.2017

### Nom du produit **Polysol GE**

(suite de la page 2)

CAS: 25307-17-9	2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	< 2,5%
EINECS: 246-807-3	Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=10);	
Reg.nr.: 01-2119510876-35-xxxx	Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302	

#### · Règlement (CE) n° 648/2004 - Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques	15 - 30%
agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques	5 - 15%

#### · Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales** : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau** :  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux** :  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion** :  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Lésions oculaires  
Irritation de la peau  
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Traitement symptomatique

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** :  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** :  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**  
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

FR

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 20.03.2017

**Nom du produit Polysol GE**

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Veiller à une aération suffisante  
Ne pas respirer des gaz/ vapeurs.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter le dégagement d'aérosols.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
Ne conserver que dans le récipient d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré  
Protéger contre le gel.  
Durée de stockage: max. 18 mois
- **Classe de stockage :** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Nettoyage à sec

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
- **Indications complémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 20.03.2017

### Nom du produit **Polysol GE**

(suite de la page 4)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- **Protection respiratoire :**  
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante (dépassement des valeurs limites en milieu de travail, la formation d'aérosols).  
Filtre combiné AEBK-P2
- **Protection des mains :**  
Gants de protection.  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- **Matériau des gants**  
Caoutchouc nitrile  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**  
Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,4$  mm
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	spécifique au produit
Seuil olfactif:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **valeur du pH (100 g/l) à 20 °C:** ~ 7,1
- **Modification d'état**

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé
- **Point d'éclair :** > 95 °C (EN 22719)
- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 20.03.2017

### Nom du produit Polysol GE

(suite de la page 5)

· <b>Température d'inflammation :</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>Température de décomposition :</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>Auto-inflammabilité :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <b>Limites d'explosivité :</b> inférieure :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
supérieure :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>Pression de vapeur :</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>Densité à 20 °C:</b>	~ 0,93 g/cm <sup>3</sup> (ISO 2811)
· <b>Densité relative.</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>Vitesse d'évaporation.</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	émulsionnable
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>Viscosité :</b> dynamique :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
cinématique à 40 °C:	< 20,5 mm <sup>2</sup> /s
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**  
Stable dans les conditions ambiantes normales.  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Agents forts d'oxydation
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

#### CAS: 577-11-7 docusate sodique

Oral	DL50	> 3000 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 10000 mg/kg (lapin)

(suite page 7)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 20.03.2017

### Nom du produit **Polysol GE**

(suite de la page 6)

<b>CAS: 68511-37-5 poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-, mono-C12-14-alkylethers, phosphates</b>		
Oral	DL50	> 2000 mg/kg (rat)
<b>CAS: 68439-50-9 alcools, C12-14, ethoxylated</b>		
Oral	DL50	> 2000 mg/kg (rat) (OECD 201)
Dermique	DL50	> 2000 mg/kg (rat) (OECD 202)
<b>CAS: 25307-17-9 2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol</b>		
Oral	DL50	1260 mg/kg (rat) (OECD 401)

- **de la peau :**  
Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :**  
Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation :**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique :

<b>CAS: 68511-37-5 poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-, mono-C12-14-alkylethers, phosphates</b>	
EC50	0,1 - 1 mg/l (crustacés) (Daphnia magna; 48h)
LC50	0,1 - 1 mg/l (poissons) (Brachydanio rerio; 96h)
<b>CAS: 68439-50-9 alcools, C12-14, ethoxylated</b>	
EC50	0,41 mg/l (algue) (72 h; Pseudokirchneriella subcapitata)
	0,39 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnie)
LC50	0,88 mg/l (poissons) (96 h; Zebraberbling)
<b>CAS: 25307-17-9 2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol</b>	
EC50	0,043 mg/l (crustacés) (48 h, Daphnia magna, OECD 202)
LC50	0,1 - 1 mg/l (poissons) (96 h; Zebrabärbling; OECD 203)
NOEC	0,0107 mg/l (crustacés) (21 d; Daphnia Magna; OECD 211)
ErC50	0,054 mg/l (algue) (Pseudokirchneriella subcapitata, OECD 201)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 20.03.2017

### Nom du produit **Polysol GE**

(suite de la page 7)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.  
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.  
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.  
Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**  
Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet :**  
La classification des numéros du code des déchets selon le Catalogue Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |                 |
|--|-----------------|
| · <b>14.1 Numéro ONU</b>                                   |                 |
| · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>                              | néant           |
| · <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                 |
| · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>                              | néant           |
| · <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                 |
| · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>                              |                 |
| · <b>Classe</b>  | néant           |
| · <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                           |                 |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>                                   | néant           |
| · <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>                | Non applicable. |

(suite page 9)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 20.03.2017

### Nom du produit Polysol GE

(suite de la page 8)

- |  |   |
|--|---|
| · <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | Non applicable.   |
| · <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> | Non applicable.   |
| · <b>Indications complémentaires de transport :</b>  | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus |
| · <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>  | néant   |

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

#### · **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

- **Autres indications :** Produit pour un usage professionnel uniquement.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Classification de mélanges à partir des composants, application de la méthode de calcul de l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux

#### · **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern

(suite page 10)

FR



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 20.03.2017

### Nom du produit Polysol GE

(suite de la page 9)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

Adelya, Terre d'Hygiène